

Offre toiture

✓ Simple, lucrative et sans investissement



**Propriétaire d'un bâtiment ?
Réduisez votre facture d'énergie !**

**Vous êtes propriétaire d'un bâtiment et souhaitez valoriser votre toiture ?
Vous rêvez de faire d'importantes économies d'énergie ? L'offre
Energie répond à vos attentes.**

Imaginez un locataire qui paie vos loyers d'avance et qui vous propose de diviser vos factures d'énergie par plus de 50% !

Comment cela fonctionne ?

Notre bureau d'étude dimensionne techniquement votre centrale solaire, vous propose un montant de loyer et calcule les économies que vous réaliserez.

Votre seul engagement est la signature d'un bail emphytéotique (bail immobilier d'une durée supérieure à 10 ans).

Mise en conformité, quelle est la loi ?

La loi climat du 1^{er} juillet 2023, oblige à intégrer des procédés de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation des toitures de certains bâtiments.

**à valider par notre bureau d'étude.*

EXEMPLE DE PROJET



Monsieur A est **propriétaire d'un local de stockage d'une surface de 2300m²** et a une **facture annuelle d'électricité de 23 700€** pour un prix de kilowatt moyen de 0,295 cts/kWh.



Notre bureau d'étude **vérifie la solvabilité du projet** et nous signons un bail avec Monsieur A.



Nous donnons à Monsieur A, une avance équivalente à **20 ans de loyer d'un montant de 150 000€**.



Notre équipe de techniciens qualifiés installe les panneaux solaires sur le local de stockage de Monsieur A.



Les panneaux installés permettent à Monsieur A de faire plus de **50% d'économie sur sa facture d'électricité**. La production couvre 38% de sa consommation à 0,142 cts le kWh.

Monsieur A a maintenant **un local conforme à la loi** sur la transition énergétique.



Offre toiture

Les étapes clés de votre projet

 Nos équipes vous accompagnent tout au long de votre projet.

